



# LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

*Définition, Procédures et Calendriers*



**LDG**

# 1. Définition

- ✓ Dans chaque collectivité et établissement public, des lignes directrices de gestion sont arrêtées par l'autorité territoriale, après avis du comité social territorial (le comité technique à ce jour).

Les lignes directrices de gestion déterminent :

1. la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque collectivité et établissement public, notamment en matière de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences.
2. les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours.

L'autorité territoriale communique ces lignes directrices de gestion aux agents.

[Article 33-5 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984](#)



Pour en savoir plus : [LOI n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique](#)



LDG

## 2. Procédures

### a) Fonctionnement

Il existe 2 catégories de LDG au titre des orientations générales en matière de promotion et valorisation des parcours :

- ❖ Celles qui sont propres à chaque collectivité au titre de l'avancement de grade
- ❖ Celles qui sont définies par le Président du Centre de Gestion au titre de la promotion interne

Les LDG prennent en compte la valeur professionnelle et les acquis de l'expérience professionnelle des agents et sont précisées par les textes :

- *Diversité du parcours et des fonctions exercées,*
- *Formations suivies,*
- *Conditions particulières d'exercice, attestant de l'engagement professionnel, de la capacité d'adaptation et le cas échéant, de l'aptitude à l'encadrement d'équipes,*



Pour en savoir plus : [Décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatifs aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires](#)

# Récapitulatif

- ✓ **QUI :**  
*en matière d'avancement de grade établies par les autorités territoriales, et en matière de promotion interne par le Président du Centre de Gestion*
- ✓ **COMMENT :**  
*après avis du Comité Technique, l'avis de la Commission Administrative Paritaire (CAP) n'est plus requis pour les avancements de grade et la promotion interne*
- ✓ **DUREE :**  
*durée pluriannuelle qui ne peut excéder 6 ans, mais révisable*
- ✓ **ENTREE EN VIGUEUR :**  
*à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021*
- ✓ **OBJECTIFS :**  
*Transparence et visibilité sur les perspectives de carrière dans la collectivité*





**LDG**

## b) Contenu des Lignes Directrices de Gestion



Fixent les critères généraux pour les promotions dans les grades et cadres d'emplois



Exemples : adéquation avec le poste actuel, obligation d'obtenir l'examen professionnel ...



Fixent les mesures favorisant l'évolution professionnelle et l'accès à des responsabilités supérieures



Exemple : niveau d'encadrement ...



Assurent l'égalité entre les femmes et les hommes dans les procédures de promotion



Tenir compte de la part respective des femmes et des hommes dans les cadres d'emplois et grades concernés



LDG

## c) Elaboration des Lignes Directrices de Gestion

### COLLECTIVITES



#### Avancement de grade

- Préparation d'un projet qui détermine les LDG à l'aide du questionnaire mis ligne sur le logiciel agirhe
- Avis du CT local ou départemental (selon le nombre d'agents)
- Formalisation d'un document signé de l'autorité territoriale (arrêté ou délibération)
- Communication aux agents des LDG
- Etablissement du tableau annuel
- Transmission du tableau annuel pour publicité auprès du CDG

### CDG 50



#### Promotion interne

- Définition d'un projet de critère de sélection des candidats pour la promotion interne
- Avis du CT départemental ET de tous les CT locaux
- Validation du Président du CDG du projet issu de cette consultation
- Communication aux agents des LDG
- Examen des dossiers reçus au regard des LDG promotion interne
- Etablissement des listes d'aptitudes par le Président du CDG



## LIGNES DIRECTRICES DE GESTION

# 3. CALENDRIER PREVISIONNEL



## *Avancement de grade 2021*

-  **À compter de la 1<sup>ère</sup> semaine de décembre 2020**  
*Définir un projet à l'aide du questionnaire ([saisine via AGIRHE](#))*
-  **15 Janvier 2021**  
*Date limite de réception des Saisines du Comité Technique départemental*
-  **17 Février 2021**  
*Date du Comité Technique départemental*
-  **Fin-Février 2021**  
*Publication par arrêté des LDG de chaque autorité territoriale qui aura saisi le Comité Technique départemental*
-  **Début mars 2021**  
*Communication auprès des agents par tous moyens*
-  **Début mars 2021 jusqu'au 31 décembre 2021**
  - 1. Etablissement des tableaux annuels ([via AGIRHE](#))*
  - 2; Pour l'ensemble des collectivités (avec CT local ou départemental), transmission du tableau annuel pour publicité auprès du CDG*
  - 3. Prise de l'arrêté portant avancement de grade*



# CALENDRIER PREVISIONNEL

## Promotion Interne 2021

-  **27 novembre 2020**  
*Avis du Comité Technique départemental sur les critères de promotion interne*
- Entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 1<sup>er</sup> février 2021**  
*Transmission des critères aux collectivités disposant de CT propres et délai de 2 mois pour retour des avis*
-  **Mi-Février 2021**  
*Publication des LDG promotion interne par le Président du CDG*
-  **Début mars 2021 – fin avril 2021**  
*Réception des dossiers de promotion interne*
- Juin 2021**  
*Examen des dossiers de promotion interne*
-  **À compter du 1<sup>er</sup> juillet 2021**  
*Validité des listes d'aptitude au titre de la promotion interne par le Président du CDG*



**CdG 50**  
Centre de Gestion de la fonction  
Publique Territoriale de la Manche



**LIGNES  
DIRECTRICES DE  
GESTION**